

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 avril 2017

11 avril 2017

L'an deux mille dix sept, le onze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Maire, suivant convocation faite le 5 avril 2017.

Nombre de conseillers

33

Etaient présents :

Mme DUBOIS, M. LELONG, Mme MARGEZ, Mme MERLIN, M. WESTRELIN, Mme PHILIPPE, M. KOLAKOWSKI, M. DASSONVAL, adjoints.

Présents à la séance

26 jusque 20h00

25 après 20h00

M. ANDRIES, M. PAQUET, Mme FAES, Mme FONTAINE, M. DANIEL, Mme DELANOY, Mme ROSIAUX, M. CARLIER, Mme GOUILLARD, M. LEGRAS, Mme MARLIERE, M. LEBLANC, M. FLAJOLLET, Mme DELWAULLE, M. PESTKA, Mme CREMAUX, M. EVRARD conseillers municipaux.

Nombre de pouvoirs

6 jusque 20h00

7 après 20h00

Etaient excusés : Mme DUQUENNE Mme DECAESTEKER, M. LAVERVIN, M. MAYEUR, Mme COEUGNIET, M. DESFACHELLES,

Nombre d'absents

1

Avait donné pouvoir : Mme DUQUENNE à Mme PHILIPPE, Mme DECAESTEKER à Mme MARGEZ, M. LAVERVIN à M. KOLAKOWSKI, M. MAYEUR à M. WESTRELIN, Mme COEUGNIET à Mme GOUILLARD, M. DESFACHELLES à M. FLAJOLLET, M. DASSONVAL à M. ANDRIES (à partir de 20h00).

Nombre de votants

32

Etait absent : M. BAETENS.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. KOLAKOWSKI ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

OBJET

I-05d) Budget Primitif 2017 – Camping municipal

I-05d) Budget Primitif 2017 – Camping municipal

Le projet de Budget Primitif 2017 du camping municipal, joint à la présente, a été préparé et étudié par la commission « budgets, culture, administration générale », réunie le 3 avril 2017, qui a émis un avis favorable.

Adopté par 26 voix pour et 6 abstentions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 21/04/2017
et de sa publication le 03/05/2017
le 03/05/2017
Le Maire,



Le Maire,

P. BAROIS

REÇU LE 24 AVR. 2017

